

## APAPUM — Assemblée générale spéciale

Réunion du 30 mars 2017 à 13 h 30

Local MAC-142 Faculté de droit

---

### 1.0 Ouverture de l'assemblée à 13 h 37

Le président, Geätan Gauvin, ouvre la réunion.

### 2.0 Vérification du droit de présence et du quorum

Toutes les personnes présentes sont membres en règle. Le quorum est atteint (39 membres).

### 3.0 Prolongation de la convention collective

Claude Fortin, représentante de la FPPU, fait la présentation sur le dossier de la prolongation de la convention collective. Elle explique pourquoi nous devons faire cette proposition. Selon les Ressources humaines, notre convention collective était renouvelée jusqu'à la fin avril 2018. Notre interprétation de l'entente de principe diverge avec celle de l'Université. On doit décider de soit prolonger la convention collective pour une année ou de commencer des négociations en prenant le risque de perdre ce qui a déjà été convenu (1.5% et versé deux semaines plus tôt). Période de questions et commentaires parmi les membres. Conrad donne un résumé des rencontres qui ont eu lieu avec l'Université.

La proposition du CA de l'APAPUM :

Malgré l'interprétation différente, du Service des Ressources humaines de l'Université de Moncton, de la lettre d'entente du 4 juin 2015, Le CA de l'APAPUM propose à ses membres de prolonger la convention collective en vigueur actuellement jusqu'au 30 avril 2018.

Cette prolongation est conditionnelle à un début de négociation de la prochaine convention collective le 1<sup>er</sup> janvier 2018. De plus, comme stipulé au point 8 de l'entente du 4 juin 2015, lors de la négociation pour le renouvellement de la convention collective (2013-2017), les parties s'engagent à ajouter au pourcentage déjà consenti pour l'année 2017 et versé le 1<sup>er</sup> mai 2017, s'il y a lieu, l'équivalent de la différence entre la moyenne des pourcentages de l'augmentation salariale accordée à l'AEUM et l'ATTUM pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2017. Cette démarche fera partie de la nouvelle négociation pour l'ensemble de la convention collective. S'il y a lieu, ce pourcentage ajouté sera versé rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2017 à la signature de la nouvelle convention collective.

Finalement, la lettre d'entente signée le 9 février 2017 devra aussi être respectée.

Pour : 32

Contre : 3

Absent : 4

Juliette Belliveau propose de détruire les bulletins de vote. Appuyé par Marise Dupuis.  
Adopté

**4.0 Comité de négociations**

Le CA fera partie du comité de négociations élargie. Conrad est président du comité et nous avons besoin d'un ou deux autres membres, en plus de Claude Fortin (représentante de la FPPU). Renée Savoie-Power et Lynn Bissonnette se sont portées volontaires pour faire partie du comité de négociations.

**5.0 Clôture de l'assemblée**

L'assemblée est clôturée à 15 h00.

Sonia Léger, secrétaire